



DAKLOOS_{vzw}

SANS LOGIS ASBL

Rue Saint-Laurent, 172 - 4000 Liège
Tél. : 04 221 30 27

OBDACHLOS_{voG}

e-mail / e-post : secretariat@sans-logis.be - dakloos@sans-logis.be - obdachlos@sans-logis.be
a.s.b.l. fondée en 1955 - Tehuis gesticht in 1955 - Haus gegründet in 1955
compte / rekening / Konto BE03 2400 6170 0084

Fuir la violence conjugale, au plus fort de la crise sanitaire du Coronavirus



Le 3 avril, à 10 heures du matin, nous recevons un appel téléphonique de Josiane. Sous les conseils de sa fille Lola, âgée de seize ans, elle sollicite notre aide, car, depuis des années, elle subit les brimades et la violence exercée par son mari, mais aussi, et peut-être même surtout, par son fils aîné. En ces temps de confinement, cette situation très pénible, à laquelle elle disait pourtant se résigner, est devenue totalement insupportable. Josiane et Lola ont décidé de fuir et elles demandent à être hébergées rapidement.

A ce type de situation, nous nous préparons depuis quelques jours déjà. Car, comme tout autre milieu d'accueil confronté brutalement à la pandémie, nous avons pris la décision de confiner, de manière stricte, les résidentes et leurs enfants dans nos murs. La porte restait fermée, plus personne ne rentrait, ni ne sortait, hormis

les membres du personnel qui travaillaient masqués et multipliaient les mesures de précaution pour tenter de laisser la contamination hors de nos murs.



Mais, avant même que les media ne s'emparent du sujet, une question nous obsède : comment continuer à répondre aux appels des femmes victimes d'une violence conjugale, certainement encore exacerbée par le confinement, sans mettre à mal la sécurité sanitaire du groupe déjà hébergé ? A cette étape de la crise, il paraissait totalement impossible d'obtenir que les personnes désireuses d'intégrer nos structures soient testées. Comment s'y prendre alors ? Rapidement, nous nous sommes tournés vers le cabinet du bourgmestre et le centre public d'aide sociale pour exposer le problème, car la situation requerrait d'établir des partenariats.

A circonstance exceptionnelle, réponse exceptionnelle : nous avons rapidement obtenu que des chambres d'hôtel soient réquisitionnées afin que des femmes victimes de violence, éventuellement accompagnées de leurs enfants, puissent y être orientées et y séjourner pendant quatorze jours. Si, durant ces deux semaines de quarantaine, elles ne présentaient aucun symptôme de la maladie, elles pourraient alors,



sans le moindre risque, être autorisées à intégrer la maison d'accueil.

Bien malgré elles, Josiane et Lola ont été les premières à bénéficier de ce dispositif de crise. Suivant le protocole établi, nous les avons dirigées vers l'hôtel désigné par les autorités communales. Là, elles ont intégré une chambre, avec la recommandation de ne pas la quitter.

Les repas leur y étaient livrés. Nous nous trouvions loin de l'accueil que nous prodiguons habituellement aux femmes ayant subi de la violence, nous le réalisions parfaitement. Mais, chaque jour, l'un de nous les rencontrait afin de nouer un contact, prendre le temps de les écouter et veiller aux conditions matérielles de cette mise en quarantaine : nous allions ainsi acheter pour elles des produits d'hygiène ou des friandises. Nous avons essayé au maximum d'adoucir leur séjour à l'hôtel et -quel soulagement ! -, au terme de deux semaines, nous les avons conduites à la maison d'accueil, où elles ont reçu un accueil chaleureux de la part des autres résidentes.

Ce dispositif, nous l'avons utilisé dans le premier temps du confinement et, en dépit des inconvénients, il nous a permis de rester disponibles pour répondre aux appels de femmes vivant des situations parfois terribles et amplifiées par le huis clos imposé. Il a montré également combien, au plus fort d'une période de crise à ce point inédite, il nous a fallu faire preuve de créativité. Et, notamment, des partenariats efficaces ont pu être créés.

Trois femmes ont ainsi été hébergées à l'hôtel avant d'intégrer notre service. Plus tard au cours du mois d'avril, nous avons adapté l'équipement d'une partie de notre bâtiment afin d'accueillir de nouvelles entrantes et les facilités que nous avons obtenues pour les tester, le jour de leur arrivée, nous ont permis de raccourcir la période de quarantaine.

E. D.





Bravo et merci !

Alors que, le 14 mars, la population belge répondait à l'injonction de rester strictement confinée à domicile, que les rues se vidaient et que, de manière brutale, l'activité professionnelle de la plupart se trouvait arrêtée, nos équipes de travail n'ont eu d'autre choix que de continuer à travailler. Du jour au lendemain, dans un contexte totalement inconnu et anxiogène, chacun a dû maîtriser ses peurs et se motiver. Il a aussi fallu rester soudés.

Educateurs, assistants sociaux et veilleurs de nuits, tous se montrèrent fantastiques, très peu manquèrent à l'appel et tous ont démontré leur solidarité pour affronter le climat de

tempête qui a marqué le début de la crise sanitaire.

Avec des bouts de ficelle, car il a fallu, dans un premier temps, improviser avec nos propres moyens, ils ont rivalisé d'inventivité afin de trouver des solutions et s'adapter aux circonstances. Ils ont débordé d'énergie et d'enthousiasme pour rassurer, accompagner et animer le groupe des résidentes ainsi que leurs enfants.

Alors... bravo et merci !

E. D.

En 2019 :

- la maison d'accueil des Sans Logis pour femmes et enfants a hébergé
 - 184 femmes
 - 122 enfants ;
- 64 femmes fuyaient un conjoint violent ;
- 24% des femmes accueillies comptaient moins de 25 ans ;
- 43% des enfants n'atteignaient pas l'âge de 3 ans ;
- 71% des séjours n'ont pas excédé 3 mois ;
- 48 femmes ont intégré un logement autonome au terme de leur hébergement.

Si vous souhaitez obtenir plus d'informations sur le travail réalisé par notre maison, rendez-vous à l'adresse www.sans-logis.be.

E. D.



Fêter Noël à la maison d'accueil : vous pouvez nous aider !

Tenter d'oublier, pour un soir, l'âpreté de l'existence....



Traditionnellement, pour tout un chacun, Noël signifie réjouissance et fête. Noël représente aussi la chaleur du foyer et le bonheur de la famille réunie. Aussi, lorsqu'à la maison d'accueil le 24 décembre approche, de nombreuses femmes qui résident dans nos murs ressentent encore plus douloureusement la difficulté de leur situation. La solitude, le dénuement, l'absence d'un toit, la famille éclatée : tout pèse encore plus lourd le soir de Noël.

Alors, pour conjurer le sort, les travailleurs sociaux de la maison d'accueil mettent les bouchées doubles afin de repousser les nuages et voir apparaître le sourire sur chaque visage ! Un menu de réveillon est conçu et préparé tous ensemble.

Avec les vêtements que nous recevons en don, chacun veille à s'habiller pour la circonstance. Un atelier maquillage s'improvise dans le salon. Et, moment tant attendu, en soirée, le père Noël (en personne !) frappe à la porte de la maison d'accueil pour venir distribuer un petit cadeau personnalisé à tous, enfants ou adultes.

Plus tard encore, lorsque chacun sera rassasié et que les plus jeunes auront sombré dans le sommeil, tables et chaises seront poussées dans les coins ; alors, dans de grands éclats de rire, la musique entraînera l'assemblée dans la danse.

Vous pouvez nous aider ! Notre maison d'accueil ne reçoit en effet aucune subvention pour acheter des cadeaux aux personnes avec qui nous partagerons, dans quelques semaines, la fête de Noël. Vos dons nous permettront d'offrir un présent à chaque femme ainsi qu'à chaque enfant hébergés et vous contribuerez, par ce geste, à créer une parenthèse heureuse dans les trajectoires difficiles qui leur appartiennent. Soyez assurés d'avance de toute notre gratitude !

E. D.



◆ **Le fisc vous invite à la générosité !** Suite à l'arrêté royal du 21 février 2011 (Moniteur belge du 25 février 2011), le montant minimum pour recevoir une attestation fiscale est désormais de 40 € par année civile. Donc, si vous acceptez de donner 40 € ou plus (en un ou plusieurs versements au cours d'une même année), l'asbl vous enverra, en temps voulu, une attestation que vous pourrez joindre à votre déclaration fiscale. Vous bénéficierez alors d'une réduction d'impôts pouvant aller jusqu'à 45 % du montant versé (si, toutefois, vous possédez une base taxable).

◆ **Merci de bien vouloir recopier les données préimprimées dans la ligne de communication du virement ci-joint lors de l'envoi d'un don par voie électronique.**

◆ **A l'occasion d'un mariage, d'un anniversaire ou de funérailles,** certaines familles invitent les participants à effectuer un versement sur notre compte bancaire. Dès à présent, soyez assurés de notre chaleureuse gratitude !

◆ **De fidèles bienfaiteurs,** soucieux de continuer leur soutien après leur mort, prévoient dans leur testament un legs en faveur de notre institution. Nous remercions d'avance ceux qui voudront les imiter, sans léser les intérêts légitimes des membres de leur famille.

◆ **Nous tenons à remercier** du fond du coeur les personnes qui nous transmettent des dons généreux, de manière anonyme, au profit de notre association. Qu'elles trouvent ici le témoignage de notre reconnaissance !

◆ **En raison de la hausse constante** des tarifs postaux et des frais toujours plus élevés qu'entraîne la recherche des nouveaux domiciles, nous prions instamment nos donateurs de bien vouloir nous communiquer, le cas échéant, tout changement d'adresse.

**Si vous êtes sensibles à la souffrance des personnes sans-abri, vous pouvez nous aider en effectuant un virement au nom des SANS LOGIS à Liège sur le compte
n° BE03 2400 6170 0084, BIC GEBABEBB
(ou BE49 0000 0522 5771, BIC BPOTBEB1).**

De tout coeur, MERCI !